

COMMUNE DE FEINGS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
10 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 10 du mois de novembre à 19 h, le conseil municipal de Feings s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame Karine MICHOT, maire de Feings.

PRESENTS: Karine MICHOT, Yannick CONGRAS, Marc REUILLON, Éric LEBERT, Nicole LOUVEAU, Jérôme MARCADET, Séverine MARTY BESCHON, Claude PASDELOUP, Gilles SAGET-LETHIAS

ABSENTS : Christophe BESNE (a donné procuration à Karine MICHOT), Hervé BARON, Pascal JAULIN, Philippe TINGAULT, Leïla SALHI, Alexandra TINGAULT

Secrétaire de séance élue: Séverine MARTY BESCHON

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux les éléments suivants:

- la loi n° 2015-991 dite loi NOTRÉ, promulguée au JO du 8 août 2015 et notamment l'article 33,
- le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5210.-1-1 modifié,
- le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I) présenté par le Préfet de Loir-et-Cher, à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I) du 02 octobre 2015 ;
- la délibération du Conseil Communautaire du 2 novembre 2015,
- la dérogation prévue par la loi NOTRÉ, article 33, pour les EPCI ayant fusionné entre le 1^{er} janvier 2012 et le 7 août 2015,

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident à l'unanimité :

- de se prononcer défavorablement pour le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui prévoit, au 1^{er} janvier 2017, la fusion de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis avec la Communauté de Communes du Cher à la Loire.

Néanmoins il est rappelé que ce projet intervient de façon prématurée dans un calendrier contraint qui ne s'inscrit pas dans les démarches de coopération qui ont été engagées par la Communauté de communes Val de Cher-Controis et la Communauté Cher à la Loire.

Il est rappelé que l'article 33 de la loi NOTRÉ prévoit un droit dit « délai de repos » de 2 ans pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 12 000 habitants ayant fusionné entre le 1^{er} janvier 2012 et la date de publication de la loi soit le 7 août 2015, en incluant la totalité d'un autre EPCI.

Les conseillers municipaux ont pris note que Monsieur le Président de la Communauté de Communes a été autorisé à effectuer tous les recours, y compris devant les tribunaux, contre ce projet de fusion au 1^{er} janvier 2017.

- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

GDF-SUEZ/ RENOUELEMENT DE LA CONCESSION

Madame la Maire expose la demande de la société GDF-SUEZ de renouveler la concession dont elle bénéficie pour exploiter le stockage souterrain de gaz situé à CHEMERY. Monsieur le Préfet de Loir et Cher a jugé nécessaire d'organiser une enquête publique à ce sujet du 19 octobre au 19 novembre 2015 et demande au Conseil Municipal de formuler un avis sur ce projet de renouvellement.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux votent favorablement à l'unanimité le renouvellement de la concession GDF-SUEZ.

DEPOT DE PAIN SUR LA PLACE MARC LIGER

Madame la Maire expose la demande des boulangers de Sambin d'installer une machine distribuant des baguettes.

Cette machine sera installée près du bâtiment d'accueil situé sur la place Marc LIGER. L'installation et la gestion de l'approvisionnement en pain seront à la charge des boulangers.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux votent favorablement à l'unanimité l'installation de cette machine

BUNGALOW DANS LA COUR DE L'ECOLE

Madame la Maire expose que l'installation d'un bungalow dans la cour de l'école a généré des frais qui seront pris en charge par le SIVOS et réparti entre les trois communes du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Feings, Fougères, Ouchamps.

Une convention sera établie et signée par le SIVOS et les trois communes concernées.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux votent favorablement et à l'unanimité l'établissement de cette convention et autorise madame la maire à signer ce document.

COMMISSION COMMUNE NOUVELLE

Madame la Maire rappelle la délibération du 1^{er} octobre dernier et expose que la commune de Fougères sur Bièvre a créée également une commission mais avec 7 membres.

Afin de créer l'égalité du nombre de membres de ces commissions dans les 2 communes, il y a lieu d'élire 2 nouveaux membres :

Hervé BARON et Éric LEBERT

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'élection de ses nouveaux membres.

La commission Commune Nouvelle est dorénavant composée des membres suivants :

Karine MICHOT, Maire *Présidente de droit*

Yannick CONGRAS, 1^{ème} adjointe au Maire

Gilles SAGET-LETHIAS, 4^{ème} adjoint au Maire

Hervé BARON, conseiller municipal

Pascal JAULIN, conseiller municipal

Éric LEBERT, conseiller municipal

Leïla SALHI, conseillère municipale

Commune de FEINGS / Conseil Municipal 10 novembre 2015 2/3

CONVENTION PARTENARIAT RELATIVE A LA RANDONNEE PEDESTRE)

Madame la Maire rappelle que le Conseil Départemental de Loir-et-Cher a confié la valorisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées Pédestres (P.D.I.P.R) de Loir et Cher conjointement avec le Comité de la Randonnée Pédestre de Loir-et-Cher (C.D.R.P 41) et avec l'Agence Départemental du Tourisme (A.D.T.).

A ce titre, et dans le cadre de sa convention avec le Conseil Départemental, le C.D.R.P. a mis ses compétences techniques à la disposition de l'ensemble des collectivités du département pour la mise en œuvre et la promotion d'itinéraires de randonnées pédestres sur le territoire.

Une convention de partenariat entre le Comité de la Randonnée Pédestre de Loir-et-Cher (C.D.R.P 41) avait été signée avec l'ex-communauté du Controis le 3 octobre 2012 et le 9 octobre 2012 avec l'ex-communauté Val de Cher Saint Aignan.

Dans le cadre de la fusion de ces communautés et afin de poursuivre cette action, le conseil communautaire lors de sa séance du 16 septembre 2015, a décidé de signer une convention tripartite avec le C.D.R.P. 41 et les communes concernées afin de déterminer précisément les engagements de chacun.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette décision et autorisent Madame la Maire à signer cette convention.

SMIEEOM (Syndicat Mixte Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères)

Madame la Maire expose que monsieur Gilles SAGET-LETHIAS, délégué suppléant au SMIEEOM au sein de la Communauté de Communes du Val de Cher Controis a présenté sa démission à ce poste.

Madame la Maire propose de prendre le poste de délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette décision.

AFFAIRES DIVERSES

- *Comité des fêtes*

Gilles SAGET-LETHIAS, président du comité des fêtes de Feings, fait part de la réussite du repas avec animation qui a eu lieu samedi 7 novembre dernier.

- *SMO Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher numérique »*

Les travaux sur le terrain pour l'amélioration de la couverture numérique à Favras commencent en début d'année. Ces travaux se feront en différentes étapes avec une mise en service pour les usagers en novembre 2016.

- *Ecole*

Madame Delphine HURET, directrice de l'école remercie pour tous les travaux faits dans les locaux scolaires.